

Appel à propositions

Subventions de Plaidoyer pour les Droits Numériques - Cohorte Démocratie & Jeunesse

11 Mars 2025

Projet: *Digitalise Youth*

Pays: Bénin, Burkina Faso, Guinée, Cameroun, Ethiopie, Mali,
Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo

1. Présentation du projet

L'inclusion des jeunes dans la politique est plus qu'une question de représentation. Des jeunes informés, compétents et engagés peuvent élaborer des solutions innovantes pour relever les défis modernes auxquels les démocraties sont confrontées. Cependant, pour faire progresser la participation des jeunes, il faut que les gouvernements et la société civile travaillent ensemble.

La [Cohorte Jeunesse & Démocratie \(CJD\)](#) est une plateforme multi partenariale, composée de 9 organisations co-leaders et de plus de [350 organisations membres](#) à travers le monde, principalement des organisations de jeunesse de la société civile. La CJD cherche à renforcer l'implication des jeunes dans les processus démocratiques, c'est un espace de connexion, d'apprentissage et de plaider pour plus de droits politiques pour les jeunes. Les organisations de la société civile, les organisations de jeunesse et les institutions gouvernementales qui travaillent à l'intersection de l'engagement des jeunes et du soutien à la démocratie peuvent adhérer.

Le CJD soutient les organisations membres dans leurs efforts de plaider avec des subventions de plaider.

Un premier appel à propositions a été lancé en 2023 pour diffuser, défendre et faire le suivi du [Menu des engagements possibles](#), un ensemble de recommandations élaborées dans le cadre d'une consultation mondiale avec des organisations de soutien à la démocratie et des représentants de la jeunesse, fournissant aux gouvernements des mesures concrètes pour renforcer la participation civique et politique des jeunes. [9 organisations de jeunesse ont été soutenues](#) dans le cadre du projet [WYDE Civic Engagement](#), qui fait partie de [l'initiative WYDE](#) de l'Union européenne.

Un deuxième appel à propositions est lancé en 2025 pour promouvoir un espace numérique ouvert permettant aux jeunes de défendre leurs droits, en s'engageant avec les gouvernements nationaux dans des dialogues multipartites. 7 organisations seront soutenues dans le cadre du projet [Digitalise Youth](#), qui fait partie de [l'initiative Digital Democracy](#) du Team Europe.

Le projet Digitalise Youth vise à lutter contre le rétrécissement de l'espace civique et la désinformation rampante au Sahel et dans les régions voisines en renforçant les capacités des jeunes activistes locaux et des organisations de la société civile. Lancé en janvier 2025, il se concentre sur l'amélioration des compétences numériques, la promotion de solutions technologiques civiques et la sensibilisation à l'engagement politique en ligne. En mettant en lien les défenseurs des droits de l'homme et la communauté technologique, le projet fournit aux jeunes militants et aux organisations médiatiques des connaissances et des outils nécessaires pour

naviguer dans l'écosystème numérique, se protéger des menaces numériques et lutter contre la désinformation. En plus du travail de renforcement des capacités, les efforts de plaidoyer de Digitalise Youth visent à promouvoir les droits numériques aux niveaux local, régional et international.

2. Objectifs de l'appel d'offre

L'objectif des subventions de plaidoyer de la CDJ est de **promouvoir un espace numérique ouvert permettant aux jeunes de défendre leurs droits, en s'engageant avec les gouvernements nationaux dans des dialogues multipartenariaux**. Les organisations locales sont encouragées à proposer leurs propres méthodes de travail et stratégies de plaidoyer, spécialement adaptées à leur contexte local. Cependant, l'action devrait se concentrer sur la promotion des droits des jeunes dans l'espace numérique, sur l'influence de la réglementation des espaces numériques et sur la protection des plateformes numériques en tant qu'espace pour les défenseurs des droits de l'homme.

L'un des principaux objectifs de ces efforts de plaidoyer sera de veiller à ce que les espaces numériques soient sûrs, inclusifs et accessibles pour que les jeunes puissent y naviguer et revendiquer leurs droits, en reconnaissant leur rôle fondamental dans l'engagement civique et la participation démocratique. Les subventions viseront à obtenir des réformes politiques ou des changements institutionnels au niveau local ou national dans leurs pays respectifs. Les points de plaidoyer mentionnés en dessous encadreront leurs activités.

3. Modalités du soutien

Le montant de la subvention est fixé à 25 000 €, pour un projet de 9 mois à mettre en œuvre entre juin 2025 et mars 2026.

Soutien financier

- L'organisation bénéficiaire recevra un soutien financier sous la forme d'une sous-subvention gérée par [European Partnership for Democracy](#). Ces fonds lui permettront de couvrir les coûts liés aux activités, aux ressources humaines et aux frais de bureau du projet. Le bénéficiaire de la subvention signera un contrat de sous-subvention avec EPD.

Soutien technique

- Pour une meilleure accessibilité à ce financement, le niveau de conception du projet et de gestion financière peut être renforcé après avoir été sélectionné comme bénéficiaire de la subvention. L'organisation bénéficiera également d'un renforcement de ses capacités en

matière de rapports financiers et narratifs afin de faciliter la conformité avec les normes du bailleur.

- Au cours du projet, une formation sur la communication, la visibilité et la protection des données ainsi que sur les méthodologies d'évaluation (Outcomes Harvesting) renforcera la capacité de l'organisation à extraire les leçons apprises et à communiquer sur l'impact de leur projet. La subvention permettra également l'apprentissage entre pairs et la mise en réseau, l'échange entre les organisations sélectionnées et la participation aux activités de la CJD.
- Si nécessaire, EPD peut soutenir le développement organisationnel structurel ou fournir une expertise thématique sur le soutien à la démocratie, le plaidoyer et la participation des jeunes à la prise de décision.

4. Critères d'éligibilité

4.1 Bénéficiaires éligibles

Les organisations doivent répondre aux critères suivants :

- Être une entité juridique enregistrée ;
- Être enregistrée dans l'un des pays suivants : Sénégal, Bénin, Guinée, Mauritanie, Togo, Cameroun, Ethiopie, Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad.
- Ne pas être soumis à l'un des critères d'exclusion détaillés dans l'annexe 1 du formulaire de candidature

Les organisations ayant un accès limité au financement et peu d'expérience de travail avec les grands donateurs sont fortement encouragées à poser leur candidature.

Les candidats sont vivement encouragés à [rejoindre la Cohorte Jeunesse & Démocratie \(CJD\)](#) et à postuler à cet appel en tant que membres de la CJD.

4.2 Activités éligibles

Les activités peuvent prendre différentes formes, mais doivent impliquer un engagement avec les acteurs politiques ou les décideurs, au niveau national. Les candidatures présentant une logique d'intervention claire seront privilégiées, celles qui démontrent un plan clair pour atteindre des objectifs concrets directement liés au problème identifié. Nous recommandons d'éviter les répétitions, associations non nécessaires de différents éléments et la définition d'objectifs irréalistes.

Le projet de plaidoyer doit contribuer à la promotion d'un espace numérique ouvert et à la défense des droits de l'homme en ligne en renforçant les politiques, les réglementations et les pratiques qui :

- Protègent un espace numérique inclusif, ouvert et sûr que les militants des droits de l'homme et de la démocratie peuvent utiliser pour leur travail de plaidoyer.
- Garantissent l'accessibilité et l'ouverture des données afin de faire respecter le droit d'accès à l'information en ligne pour la transparence et la gouvernance démocratique
- Font face aux campagnes de désinformation et protègent les activistes numériques de la répression, de la surveillance, de la censure, des cyber-attaques et des fermetures d'Internet
- Encouragent l'innovation numérique de la société civile afin d'élargir la participation citoyenne
- Encouragent l'utilisation responsable et transparente de l'IA et du big data pour renforcer l'engagement civique, protéger les droits de l'homme et les processus démocratiques, tout en relevant les défis sociétaux.

Dans la mesure du possible, les organisations doivent identifier :

- Les plateformes de dialogue entre la société civile et les autorités nationales qui serviront de cadre pour leur plaidoyer.
- Des cibles de plaidoyer au sein des institutions nationales (organes techniques numériques ou organes généraux de défense des droits de l'homme).
- Les acteurs clés de la société civile qui peuvent leur donner accès aux principales parties prenantes.

Les types d'activités suivants ne sont pas éligibles :

- les actions portant uniquement ou principalement sur des parrainages individuels pour la participation à des ateliers, des séminaires, des conférences, des congrès ;
- les actions portant uniquement ou principalement sur des bourses individuelles pour des études ou des cours de formation ;
- les actions de soutien à des partis politiques ou à des candidats à des élections ;
- le financement rétroactif de projets déjà en cours de réalisation ou achevés ;
- les projets au bénéfice exclusif d'individus ou de groupes restreints d'individus ;
- les projets nuisibles à l'environnement.

4.3 Coûts éligibles

Les types de coûts éligibles sont les suivants : Frais de personnel et honoraires d'experts ; frais de déplacement et de séjour ; coûts des consommables et de l'équipement ; coûts des contrats de service et de fourniture ; loyer des bureaux.

Les coûts non éligibles sont les suivants : les dettes et les frais de service, les provisions pour pertes, dettes ou obligations futures potentielles, les achats de terrains ou de bâtiments, les pertes de change de devise.

5. Candidature et procès de sélection

Vous trouverez ci-dessous un calendrier indicatif du processus de candidature et de sélection, depuis la publication des lignes directrices jusqu'au début de la mise en œuvre.

Publication des lignes directrices	11 March 2025
Séance d'information	Mercredi 26 Mars à 11 AM (WAT/CET)
Date limite	Vendredi 11th Avril 2025
Notification aux candidats retenus	Mercredi 30 Avril 2025
Négociation, finalisation & attribution	Mai 2025
Indicative implementation period	Juin 2025 - Mars 2026

5.1 Dépôt du projet de candidature

La période de candidature est ouverte immédiatement. Le projet de candidature doit être envoyé avant le **vendredi 11 avril 2025, 23h59 (WAT/CET)**.

Le dossier de candidature complet, disponible en ligne sur le site web de la [Cohorte Démocratie & Jeunesse](#), est composé de :

- Le formulaire de candidature rempli et signé ;
- Le mandat (annexe 1) ;
- La déclaration sur les critères d'exclusion (annexe 2) ;
- Le formulaire de budget (annexe 3).

Le formulaire de candidature rempli et signé, les 3 annexes et le certificat d'enregistrement de l'organisation doivent être envoyés à l'adresse suivante : info@youthdemocracycohort.com, avec « YDC Advocacy Grant 2025 » dans l'objet du mail.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

5.2 Séance d'information

Deux sessions d'information en ligne seront organisées :

- en français, le mercredi 26 mars à 11h (CET/WAT), sur le lien : <https://us06web.zoom.us/j/86349676207?pwd=xnND5ngQTjfyNKQ7KYEsNPbIZXpDIF.1>
- en anglais, le jeudi 27 mars à 11h (CET/WAT), en cliquant sur le lien : <https://us06web.zoom.us/j/88290394222?pwd=Lz5BCFofKvFYmdhjbPKqT4jaKixhUW.1>

Ces sessions permettront aux organisations intéressées d'obtenir des détails et de poser des questions pour obtenir des éclaircissements.

5.3 Conformité administrative

Toutes les candidatures feront l'objet d'un contrôle administratif qui établira si les informations requises par le formulaire de candidature en ligne ont été fournies. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères de conformité administrative suivants :

- Tous les documents de la candidature ont été reçus
- L'organisation doit fournir un certificat d'enregistrement
- L'organisation doit être une organisation à but non lucratif basée dans l'un des pays de mise en œuvre du projet.
- L'organisation doit être en mesure de signer une convention de subvention avec EPD.
- L'organisation ne doit pas avoir reçu de subvention antérieure dans le cadre du projet « Digitalise Youth ».
- L'organisation ne doit pas être soumise à l'un des critères d'exclusion mentionnés à l'annexe 2 du modèle de candidature.

5.4 Filtrage

Toutes les organisations feront l'objet d'un contrôle préalable qui vérifiera le statut juridique et l'éligibilité de l'organisation candidate afin de s'assurer qu'elle respecte les normes juridiques et éthiques fondamentales. La réputation de l'organisation sera examinée (cas de fraude, conflit d'intérêts, corruption, litiges). Le contrôle préalable permettra également de s'assurer que l'organisation ne fait pas l'objet de sanctions de la part de l'UE.

5.5 Évaluation technique

Toutes les candidatures envoyées avant le vendredi 11 avril 2025 à 23h59 seront évaluées en fonction d'un ensemble de critères d'évaluation de l'appel. L'évaluation sera effectuée par un comité d'évaluation.

Le comité d'évaluation évaluera la qualité de la proposition en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points maximum
Pertinence du projet par rapport à l'objectif de cet appel	25
Identification d'un objectif de plaidoyer concret	15
Identification des cibles institutionnelles clés pour le plaidoyer	15
Identification des principaux partenaires de la société civile pour des synergies	15
Durabilité de l'impact du projet	5
Intégration de la dimension de genre et inclusion	5
Rapport coût-efficacité	5
Impact perçu du projet	15

Les propositions ayant obtenu les meilleures notes seront récompensées. EPD vise à attribuer 7 propositions mais se réserve le droit d'en attribuer plus ou moins en fonction de la qualité des projets proposés.

5.6 Négociation, vérification préalable, finalisation et attribution

Sur la base du projet de candidature présélectionné, les forces et les faiblesses du projet seront analysées par EPD et les organisations présélectionnées seront accompagnées dans la définition du concept, la rédaction du texte et l'élaboration du budget en fonction des besoins de chaque organisation.

Des commentaires et des demandes supplémentaires seront envoyés. Un certain nombre de documents supplémentaires peuvent être demandés aux candidats. EPD demandera au candidat de remplir un questionnaire d'évaluation de la capacité structurelle de l'organisation afin d'identifier les risques potentiels de la subvention et le soutien nécessaire de la part d'EPD.

Une fois que tous les commentaires auront été traités et que des informations et documents supplémentaires auront été fournis, un contrat de subvention sera signé entre les candidats et EPD.